

Département de l'Aube
Arrondissement de Troyes
COMMUNE D'ERVY-LE-CHATEL

Nombre de membres			
Du Conseil Municipal	En exercice	Présents	Pouvoirs
15	15	14	01
Votants	Pour	Contre	Abstention
15	14	-	01

Date de convocation	Date d'affichage
29 mai 2026	29 mai 2026

Délibération n° 2026-05/06-08	

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal**

Le **cinq juin deux mille vingt-six**, le Conseil Municipal de la Commune d'Ervy-le-Châtel s'est réuni en session ordinaire, à vingt heures dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Roger Bataille, Maire.

Etaient présents : M. Roger BATAILLE, Mme Laura DI DIO, M. Joël TRES CARTES, Mme Mélanie DEWILDE, M. Gaël PADIOU, Mme Isabelle DICKIE, Mme Danielle VIGNERONT, Mme Jacqueline BOUY, M. Jacky VIOIX, M. Gilles PORET, M. Pierre FLAVIGNY, Mme Maylis MOUTON, M. Davy BAVOIL, Mme Océane DUPUICH.

Représentés : M. Didier LE BELLER donne pouvoir à M. Davy BAVOIL.

Secrétaire de séance : M. Jacky VIOIX.

Objet : TARIFS – CONVENTION ET CONDITIONS DE RESERVATION DE LA SALLE DES FETES ET AUTRES SALLES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que la commune d'ERVY-LE-CHATEL dispose de salles municipales mises à disposition des associations, particuliers et personnes morales à but lucratif et non lucratif dont la grille tarifaire et les modalités de réservation doivent être réévaluées ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réviser cette grille afin de tenir compte de la hausse des coûts que supporte la collectivité pour les charges d'électricité ;

SALLE DES FETES :

	Particuliers et associations d'Ervy-le-Châtel	Particuliers et associations extérieurs
Location sans vaisselle	160,00 € le week-end	250,00 € le week-end
Location avec vaisselle	210,00 € le week-end	350,00 € le week-end
Chauffage	Relevé compteur entrée / sortie en réel // facture mois précédent (toute l'année)	

Charges en sus à payer :

- Frais éventuels de remplacement de vaisselle ou d'ustensiles détériorés ou perdus.

Pour les associations, il sera admis une location gratuite par an (le coût des charges d'électricité restant à charge de l'association) sous réserve que le siège de l'association soit basé à ERVY-LE-CHATEL et que cette dernière exerce ses activités depuis plus d'un an.

Cette location s'effectuera avec les mêmes modalités que pour une réservation payante à savoir état des lieux sous convention avec avance de la caution et règlement des charges d'électricité.

SALLE CASSEMICHE :

Tarif proposé : 100 € par demi-journée pour l'utilisation de cette salle pour une entreprise ou autre entité non ervytaine.

SALLE BELGRAND – SALLE DU CONSEIL : gratuité pour l'utilisation de ces salles.

Rappel : toute réservation est à effectuer au préalable par écrit au moins une semaine avant l'évènement.

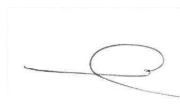
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

APPROUVE les tarifs énoncés précédemment pour chaque salle.

PRECISE que ces conditions sont applicables à la date exécutoire de cette présente délibération.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme,

Le Maire,
Roger BATAILLE



ROGER BATAILLE

Signé par Roger BATAILLE (COMMUNE DE
ERVY LE CHATEL),
le Maire
le 10/07/2026 à 12:13:32
Ref:11396639-17207469-1-D